



Ordonnance de télécom CRTC 2006-265

Ottawa, le 6 octobre 2006

Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement aux demandes. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Requérante	Avis de modification tarifaire	Date de la demande
TBayTel	126	le 6 septembre 2006
TELUS Communications Company	569 (de l'ancienne TCI)	le 7 septembre 2006
TELUS Communications Company	4256 (TCBC)	le 7 septembre 2006
TELUS Communications Company	430 (TCQ)	le 7 septembre 2006

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>